

Elaboration du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du

Décembre 2016



Dossier d'approbation

1/5000

AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

- Point de captage
- Zone de captage
- Périmètre de protection rapprochée sensible
- Périmètre de protection rapprochée complémentaire
- Périmètre de protection éloignée

EL9 - Servitude de passage des piétons sur le littoral

- Sentier du littoral ouvert au titre de la servitude
- Arrêté préfectoral pour le déplacement de la SPPL (terrain privé)

I4 - Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

- 1X90 kV aérien La Haye-du-Puits-Tolmer
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques**
- Câble pleine terre FO24.2 Cherbourg CDM Octeville - St Lô Verdun

-La servitude T7 (servitude aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne) s'applique à tout le territoire communal et ne fait pas l'objet d'une délimitation spécifique et ne nécessite donc pas un report sur le plan des servitudes. Cette servitude implique l'autorisation des directions civiles et militaires pour les ouvrages de grande hauteur.

